



PROGRAMMATION DE COURS MESURES SANITAIRES EN PLACE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Introduction

Dans le contexte actuel de la pandémie, il incombe à la Ville de Saint-Sauveur de prendre des mesures sanitaires afin d'assurer la sécurité de tous. Le présent document en sera un de référence afin d'appliquer les normes sanitaires adéquates s'appliquant à notre programmation de cours. La situation évoluant constamment, le document sera mis à jour régulièrement.

Les incontournables :

Pour l'ensemble des activités de notre programmation, voici les mesures sanitaires incontournables :

- Lavage des mains dès l'arrivée sur les lieux : du gel désinfectant sera disponible aux entrées des bâtiments, dans chaque salle ainsi qu'auprès des professeurs;
- Distanciation : en tout temps, d'au moins 1 m avec les autres personnes;
- Port du couvre-visage en tout temps, à l'exception des personnes de moins de 10 ans. Lors des activités physiques, celui-ci peut être retiré pour la pratique de l'activité, mais doit être remis automatiquement lors des déplacements;
- La présence des participants sera prise à chaque cours;
- Poignées de main et accolades proscrites;
- Ne présenter aucun symptôme relié à la COVID-19.

Passeport vaccinal

Le passeport vaccinal est exigé aux personnes âgées plus de 13 ans pour les activités suivantes :

- | | |
|------------------|--|
| • Gymnastique | • Mise en forme, |
| • Judo, | • Pickleball (cours, locations de terrain et organisé) |
| • Karaté | • Préparation au ski |
| • Tennis (cours) | • Tai-chi, |
| • Badminton | • Volleyball - location de terrain |
| • Danse en ligne | • Yoga |
| • Étirements, | • Zumba |
| • Fesses abdos | |
| • Gym douce | |

À noter que celui-ci est également exigé au parent accompagnateur d'un enfant âgé de plus de 10 ans. (Par exemple, celui-ci vous sera demandé si vous désirez accompagner votre enfant de 11 ans à l'intérieur du gymnase pour le cours de gymnastique, même si c'est seulement pour aller le reconduire)

Entrées et sorties du bâtiment

Pour les cours se déroulant dans la salle d'exercice ou dans la salle de jeux du Chalet Pauline-Vanier, il vous est demandé de bien vouloir passer par l'entrée située à l'arrière du bâtiment.

Équipements

- Le prêt d'équipement est maintenant autorisé, mais il est également possible d'apporter son propre matériel.

Désinfection

- Il est demandé à chaque participant de désinfecter le matériel prêté avant son utilisation;
- La désinfection des salles de bains se fait aux 2 à 3 heures;
- La désinfection des poignées et des endroits les plus touchés se fait entre chaque groupe;
- La désinfection des chaises, si besoin, se fait après chaque cours;
- Le lavage des planchers se fait de façon journalière.

Mesures en cas de non-respect des mesures sanitaires

- Un participant refusant de se conformer aux mesures sanitaires mises en place se verra remettre un avis par le professeur, le surveillant ou le préposé au gymnase;
- Si le participant ne se conforme pas aux directives suite à cet avis, un remboursement de l'activité sera effectué selon la politique de remboursement.